Accusé de réception en préfecture
001-200069193-20250410-D2025-112-DE
Date de télétransmission : 17/04/2025
Date de réception préfecture : 17/04/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 10 AVRIL 2025

Nombre de membres :
En exercice : 59
Présents : 42
Pouvoirs : 8
Votants :49

Date de convocation et d'affichage :
27 mars 2025

Numéro :
D20250410_112

Objet :
Avenant n°3 à la convention relative au Service Commun Enfance Jeunesse

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace du Vieux Jonc à Saint-Paul-de-Varax, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER		x	T. JOLIVET
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Dominique	LAMY		x	C. BROUILLET
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	S. BIAJOUX
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	JP. GRANGE
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

Accusé de réception en préfecture
001-200069193-20250410-D2025-112-DE
Date de télétransmission : 17/04/2025
Date de réception préfecture : 17/04/2025

MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET		x	
	Claude	LEFEVER	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Fréderic	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	
	Didier	FROMENTIN		x	F. MARECHAL
	Agnès	DUPERRIER		x	I.DUBOIS
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	G. BRANCHY

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI**

Rapporteur : **Jean-Pierre GRANGE**

Vu la signature de la convention relative au Service Commun Enfance Jeunesse au Conseil Communautaire du 9 décembre 2021 qui définit les modalités de création et d'organisation du Service Commun Enfance Jeunesse,
Vu l'article 11 de la convention relative au Service Commun Enfance Jeunesse, qui peut se modifier par voie d'avenant,
Vu la signature de l'avenant N°1 approuvé par le conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Dombes du 24 mars 2022 qui modifié la répartition des charges transférées et apporté le complément des heures d'interventions.
Vu la signature de l'avenant N°2 approuvée par le conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Dombes du 21 mars 2024 qui précise les heures d'interventions à compter de l'année scolaire 2024/2025,

Considérant que le comité de pilotage du SCEJ du 19 mars 2025 a validé la demande de financement d'heures de Sport et de Musique pour 3 écoles.

Les mairies concernées les financeront à partir de la rentrée scolaire 2025/2026.

Accusé de réception en préfecture
001-200069193-20250410-D2025-112-DE
Date de télétransmission : 17/04/2025
Date de réception préfecture : 17/04/2025

Cet avenant N°3, objet de la présente délibération doit être soumis à la validation du conseil communautaire et de 2/3 des conseils municipaux. En cas d'absence de délibération d'une commune dans un délai de 3 mois suivant la transmission de la délibération du Conseil Communautaire à la Commune, le vote du Conseil Municipal de ladite commune est présumé favorable.

L'avenant N°3 vient apporter le complément des heures d'interventions à compter de l'année scolaire 2025/2026 pour les écoles de l'Abergement-Clémenciat, Le Plantay et Marlieux suite à leur demande de prestations d'interventions en sport et en musique.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver les termes de l'avenant n°3 à la convention relative au Service Commun Enfance Jeunesse,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant n°3 et tous les documents afférents à ce sujet.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide par 48 voix pour et 2 abstentions :

- **D'approuver** les termes de l'avenant n°3 à la convention relative au Service Commun Enfance Jeunesse,

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer l'avenant n°3 et tous les documents afférents à ce sujet.

Ainsi fait et délibéré, le 10 avril 2025.

La Présidente,
Isabelle DUBOIS